



TÉL. : 02 48 96 02 54
FAX : 02 48 96 85 90
ccas@ville-orval18.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

28.03.2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatre Avril à dix-neuf heures quinze

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement

convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Madame DULUC Clarisse,

Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange -
KACZMAREK Marie-Thérèse - JUIF Agnès- CHANTRIAUX Delphine -
BONNIN Christine - GIRAUDON Julie - PORTIER Sergiane- BODIN Marie
MM ANDRIAU Alain - DENIZOT Alain - GIBAUT Stéphane -
BISSONNIER Patrice - MALASSENET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 14

votants : 16

Excusés : Mme LE LIBOUX Edith a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange
M GABILLAT Eric a donné pouvoir à M GIBAUT Stéphane

Non Excusé : M LECAS Medhi

Mme GIRAUDON Julie a été élue secrétaire

Approbation compte de gestion 2022

Madame la Présidente du CCAS expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Saint Amand-Montrond à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président du CCAS et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal:

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du CCAS pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le compte de gestion 2022.

Le secrétaire de séance

Julie GIRAUDON

Diffusion sur le site internet de la commune le : 13 Avril 2023

Pour copie conforme,
A ORVAL, le 5 Avril 2023
La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC



TÉL. : 02 48 96 02 54
 FAX : ~~02 48 96 85 90~~
 ccas@ville-orval18.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
 SOCIALE**

CONVOCACTION :
 28.03.2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatre Avril à dix-neuf heures quinze

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame DULUC Clarisse,

Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange - KACZMAREK Marie-Thérèse - JUIF Agnès - CHANTRIAUX Delphine - BONNIN Christine - GIRAUDON Julie - PORTIER Sergiane - BODIN Marie - MM ANDRIAU Alain - DENIZOT Alain - GIBault Stéphane - BISSONNIER Patrice - MALASSENET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 14

votants : 16

Excusés : Mme LE LIBOUX Edith a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

M GABILLAT Eric a donné pouvoir à M GIBault Stéphane

Non Excusé : M LECAS Medhi

Mme GIRAUDON Julie a été élue secrétaire

Compte Administratif 2022

Madame la Présidente donne lecture des résultats du Compte Administratif 2022 qui est en concordance avec le Compte de Gestion dressé par Madame le Trésorier de St Amand Montrond.

Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses	965 700.99€
Recettes	1 011 320.80€
Résultat 2022	45 619.81€
Excédent reporté 2021	116 313.05 €
Résultat Excédent au 31.12.22	161 932.86 €

Section d'investissement :

Dépenses	0 €
Recettes	8 787.36 €
Résultat 2022	8 787.36 €
Excédent reporté 2021	4 765.91€
Résultat Excédent au 31.12.22	13 553.27 €

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente quitte la salle pendant le vote. Madame Marie-Ange MATHIOT, Vice-Présidente du CCAS, en tant que Présidente, fait procéder au vote.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2022.

Pour copie conforme,

A ORVAL, le 5 Avril 2023

La Présidente du CCAS,

Le secrétaire de séance

Julie GIRAUDON

Diffusion sur le site internet de la commune le : 13 Avril 2023



Clarisse DULUC



TÉL : 02 48 96 02 54

Fax : 02 48 96 05 00

ccas@ville-orval18.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCAATION :

28.03.2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatre Avril à dix-neuf heures quinze

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalementconvocqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Madame DULUC Clarisse,
 Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange –
 KACZMAREK Marie-Thérèse – JUIF Agnès- CHANTRIAUX Delphine –
 BONNIN Christine – GIRAUDON Julie – PORTIER Sergiane- BODIN Marie
 MM ANDRIAU Alain – DENIZOT Alain – GIBAULT Stéphane –
 BISSONNIER Patrice – MALASSENET Bruno
Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 14

votants : 16

Excusés : Mme LE LIBOUX Edith a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

M GABILLAT Eric a donné pouvoir à M GIBAULT Stéphane

Non Excusé : M LECAS Medhi

Mme GIRAUDON Julie a été élue secrétaire

Affectation du résultat 2022
 Suite à l'approbation des Compte de gestion et Compte administratif 2022, le Conseil
 d'Administration du CCAS constate les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Recettes 2022	1 011 320,80 €	Dépenses 2022	965 700,99 €
<i>résultat exercice 2022</i>	<i>45 619,81 €</i>		
excédent 2021 reporté	116 313,05 €	déficit 2021	0,00 €
résultat 2022 excédent	161 932,86 €		

INVESTISSEMENT			
<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Recettes 2022	8 787,36 €	Dépenses 2022	
<i>résultat exercice 2022</i>	<i>8 787,36 €</i>		
excédent 2021	4 765,91 €	déficit 2021 reporté	
résultat 2022 excédent	13 553,27 €		

RESTES A REALISER 2022 à reporter sur 2023			
Recettes	36 811,00 €	Dépenses	53 623,10 €
résultat RAR		Déficit	16 812,10 €

BESOIN DE FINANCEMENT	
résultat investissement	13 311,77 €
résultat RAR	16 812,10 €
Besoin de financement	3 258,83 €

Affectation du résultat 2022:

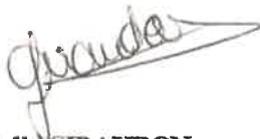
161 932,86 €

158 674,03 € à l'article 002

3 258,83 € à l'article 1068

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité l'affectation du résultat 2022 proposé ci-dessus.

Le secrétaire de séance



Julie GIRAUDON

Pour copie conforme,
A ORVAL, le 5 Avril 2023
La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 13 Avril 2023



TÉL : 02 48 96 02 54
FAX : 02 48 96 85 90
ccas@ville-orval18.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCAATION :

28.03.2023

L'an deux mil vingt trois
Le quatre Avril à dix-neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange -
KACZMAREK Marie-Thérèse - JUIF Agnès- CHANTRIAUX Delphine -
BONNIN Christine - GIRAUDON Julie - PORTIER Sergiane- BODIN Marie
MM ANDRIAU Alain - DENIZOT Alain - GIBAULT Stéphane -
BISSONNIER Patrice - MALASSENET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17
présents : 14
votants : 16

Excusés : Mme LE LIBOUX Edith a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange
M GABILLAT Eric a donné pouvoir à M GIBAULT Stéphane
Non Excusé : M LECAS Medhi

Mme GIRAUDON Julie a été élue secrétaire

Approbation Budget Primitif 2023

Madame La Présidente du CCAS présente le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

- ❖ Section de fonctionnement à la somme de : 1 049 774,03 €
- ❖ Section d'investissement à la somme de : 65 073,10 €

Depuis le passage en M57, en matière de fongibilité des crédits, l'organe délibérant a la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Le Conseil d'Administration devra se prononcer sur ce point dans le cadre du vote du budget 2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2023 et DONNE DELEGATION** à Madame la Présidente du CCAS pour procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le secrétaire de séance

Julie GIRAUDON

Diffusion sur le site internet de la commune le : 13 Avril 2023

Pour copie conforme,
A ORVAL, le 5 Avril 2023
La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC



TÉL : 02 48 96 02 54
FAX : 02 48 96 85 90
ccas@ville-orval18.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCATION :

28.03.2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatre Avril à dix-neuf heures quinze

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

légalement

convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Madame DULUC Clarisse,

Étaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange -
KACZMAREK Marie-Thérèse - JUIF Agnès- CHANTRIAUX Delphine -
BONNIN Christine - GIRAUDON Julie - PORTIER Sergiane- BODIN Marie
MM ANDRIAU Alain - DENIZOT Alain - GIBault Stéphane -
BISSONNIER Patrice - MALASSET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 14

votants : 16

Excusés : Mme LE LIBOUX Edith a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

M GABILLAT Eric a donné pouvoir à M GIBault Stéphane

Non Excusé : M LECAS Medhi

Mme GIRAUDON Julie a été élue secrétaire

Frais de gestion du service de repas à domicile

Après avoir pris connaissance des charges liées au service restauration, Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que le prix de revient du repas, en 2022, s'est élevé à 12.25 € et se décompose ainsi :

- alimentation	4.19 €
- frais fonctionnement et amortissement	8.06 €

Les frais de gestion du service de portage de repas à domicile s'élèvent en 2022 à la somme de 8.06€ par repas. Les membres de l'assemblée délibérante valident à l'unanimité ce montant.

Le secrétaire de séance

Julie GIRAUDON

Pour copie conforme,
A ORVAL, le 5 Avril 2023

La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 13 Avril 2023



TÉL : 02 48 96 02 54
FAX : 02 48 96 05 90
ccas@ville-orval18.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE**

CONVOCAATION :

28.03.2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatre Avril à dix-neuf heures quinze

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement

convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de
Madame DULUC Clarisse,

Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange -
KACZMAREK Marie-Thérèse - JUIF Agnès - CHANTRIAUX Delphine -
BONNIN Christine - GIRAUDON Julie - PORTIER Sergiane - BODIN Marie
MM ANDRIAU Alain - DENIZOT Alain - GIBAULT Stéphane -
BISSONNIER Patrice - MALASSET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice : 17

présents : 14

votants : 15

Excusés : Mme LE LIBOUX Edith a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

M GABILLAT Eric a donné pouvoir à M GIBAULT Stéphane

Non Excusé : M LECAS Medhi

Mme GIRAUDON Julie a été élue secrétaire

Encaissement d'un don

Suite à la dissolution de l'association « Moto Sécurité 18 », un don d'une valeur de 250€ est réalisé au profit des
œuvres du CCAS d'Orval.

Monsieur BISSONNIER, membre du CCAS est à l'origine de ce don. Il ne participe pas au vote.

L'assemblée délibérante approuve l'encaissement du don.

Le secrétaire de séance

Julie GIRAUDON

Diffusion sur le site internet de la commune le : 13 Avril 2023

Pour copie conforme,
A ORVAL, le 5 Avril 2023

La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC

